

▪ La médiation du crédit

La médiation du crédit a pour mission de venir en aide à toute entreprise en recherche de fonds propres ou confrontée à un refus de financement bancaire, d'assurance-crédit, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.

La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite et s'effectue en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr.

L'entreprise est contactée sous 48h, et une solution est recherchée avec les banques lorsque le dossier est jugé éligible.

Un guide pédagogique est téléchargeable sur le site [www.mediateurducredit.fr/Publications/Notre guide destiné aux chefs d'entreprise](http://www.mediateurducredit.fr/Publications/Notre%20guide%20destin%C3%A9%20aux%20chefs%20d'entreprise)

Contact

01 34 41 58 28 ou 01 34 41 58 31
Banque de France
Le Montaigne – 6 Boulevard de l'Oise
95034 CERGY-PONTOISE Cedex

▪ La médiation des relations inter-entreprises et des marchés publics

La médiation des relations inter-entreprises et des marchés publics peut intervenir lorsque toute entreprise rencontre des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur ou relatives à la commande publique.

Le médiateur agit comme un intervenant neutre, impartial et indépendant. La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite :

www.mediation-des-marches-publics.fr
www.economie.gouv.fr/mediation-interentreprises

Contact

Xavier ITARD
xavier.itard@direccte.gouv.fr / 01 70 96 16 74

Michèle SPATA
michele.spata@direccte.gouv.fr / 01 70 96 14 27

▪ Aménagement des dettes fiscales et sociales

En cas de difficultés d'une entreprise pour régler les impôts et cotisations sociales, la commission des chefs de service financiers (CCSF) peut accorder des délais en matière de règlement des dettes fiscales et sociales.

La CCSF regroupe la direction départementale des finances publiques, l'URSSAF et Pôle Emploi.

La saisine de la CCSF, confidentielle et gratuite, s'effectue par téléphone ou courrier électronique.

Contact

Sokhon CHEA : 01 34 25 27 53
sokhon.chea@dgfip.finances.gouv.fr

▪ L'URSSAF, partenaire des entreprises

L'URSSAF met en œuvre une politique de recouvrement amiable axée sur l'anticipation. N'hésitez pas à contacter l'URSSAF dès les premières difficultés. Des accords d'échelonnement des dettes, de remises de pénalités et d'absence d'inscription de garanties sont possibles.

Contact

Pour prendre rendez-vous afin d'étudier votre situation, connectez-vous sur le site : www.iledefrance.urssaf.fr



Les dispositifs de
prévention pour les
entreprises en difficulté
Département du Val-d'Oise

Outre vos interlocuteurs traditionnels que sont les chambres consulaires et les ordres et organisations professionnels, vous pouvez bénéficier de dispositifs libres de toute participation financière.

▪ Point d'entrée départemental

Le correspondant PME a pour mission de soutenir les entreprises dans leurs démarches administratives.

Il peut les orienter vers la **cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises** (COSAE), composée de plusieurs services de l'Etat (DIRECCTE, DDFiP, URSSAF, préfecture). Elle accompagne les chefs d'entreprise dans leurs projets de développement et/ou les aide à faire face à leurs difficultés.

Contact

Elsa BRUY, correspondant PME – DIRECCTE :
elsa.bruy@direccte.gouv.fr

▪ La cellule de prévention du Tribunal de commerce

Tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès de la cellule de prévention.

Elle est composée de 4 juges dotés de compétences techniques pour l'analyse des documents comptables et d'une bonne connaissance du droit des entreprises en difficulté.

Ces entretiens sont confidentiels et gratuits.

Contacts

Secrétariat du président : 01 72 58 75 20
Greffe du Tribunal de commerce : 01 34 25 47 65
Courriel : p.tco-pontoise@justice.fr
Adresse : Cité judiciaire 3 rue Victor Hugo
95300 PONTOISE

▪ SOS Entreprises 95

SOS Entreprises 95 a été créé à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie 95, la chambre de métiers et de l'artisanat 95, l'ordre des avocats du Barreau du Val-d'Oise, le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris / IDF et le Tribunal de commerce de Pontoise.

La démarche : un rendez-vous confidentiel et gratuit regroupant 4 membres de SOS Entreprises (juge consulaire, permanent des chambres consulaires, expert comptable et avocat) est proposé au chef d'entreprise, accompagné s'il le souhaite de son conseil. Il pourra s'informer des procédures de prévention et bénéficier de conseils d'orientation.

Les bénéficiaires : toute entreprise du Val-d'Oise inscrite au RCS ou au registre des métiers ou déclarée en auto-entrepreneuriat.

Des permanences bimensuelles sont assurées sur RDV.

Contact

Secrétariat : 01 34 35 80 44

▪ Les clés de la banque

Pour renforcer votre relation avec vos partenaires bancaires, le site www.lesclesdelabanque.com apporte des informations pratiques utiles (présenter une demande de financement, la gestion des comptes, répondre à un besoin de trésorerie).

▪ Les tiers de confiance

Pour aider les chefs d'entreprises confrontés à des problèmes de trésorerie ou de financement, les réseaux professionnels se sont regroupés pour désigner un médiateur de terrain : le tiers de confiance.

Dans le Val-d'Oise, 10 tiers de confiance sont consultables. Les chefs d'entreprises pourront bénéficier auprès d'eux d'un **accompagnement individuel, personnalisé, gratuit et confidentiel**, en préalable, pendant ou après la saisine du médiateur du crédit.

Contacts

ADIE (Argenteuil) :	09 69 32 81 10
CMA (Cergy) :	01 34 35 80 41
CCID (Cergy) :	0820 012 112
INITIACTIVE 95 (Cergy) :	01 30 31 96 66
MEVO (Argenteuil) :	01 34 34 12 90
CGPME (Saint-Ouen l'Aumône) :	01 34 30 05 76
UPA (Saint-Ouen l'Aumône) :	01 34 32 33 54
TEBOUL (Beaumont-sur-Oise) :	01 34 70 34 06
OEC (Taverny) :	01 39 95 64 28
CEEVO (Cergy et Roissy CDG) :	01 34 25 32 42

▪ Portail d'information des entreprises franciliennes

Pour mieux vous orienter parmi les acteurs et les dispositifs publics : www.portail-entreprises-idf.fr